

Réseau National des Aménageurs

29 mars 2019

**Pierre SPEICH,
Chef du service Évaluation Environnementale
DREAL Grand Est**



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Rôles et fonctionnement en DREAL Grand Est

- **Les cadrages préalables restent l'exception**
- **Mais des formes plus informelles d'échanges préalables aux saisines sont courantes et bienvenues**
- **La préparation des avis ou décisions cas par cas pour les autorités environnementales reste notre cœur de métier**

Rôles et fonctionnement en DREAL Grand Est

- 700 à 800 saisines par an
- 2/3 de Cas par Cas pour 1/3 d'avis
- Moitié projets et moitié plans et programmes
- 2 Autorités environnementales avec leurs logiques :
 - Préfet de région pour les cas par cas projets
 - MRAe pour cas par cas PP et 100 % des avis
- Urbanisme opérationnel :
 - 20 % des avis projets et 30 % CC projets
 - De l'ordre de 1 cas par cas sur 10 soumis à EE ; tendance à la baisse car plus de justifications ER
 - Des MEC PLU régulières (5-10 % des saisines PP)

REX DREAL : Définition de projet

- **Pas de grosses difficultés pour les projets simples :**
Un projet = une opération ; une seule phase ; un MO unique

Ce qui n'empêche pas des reco pour les avis ou des soumissions suite CC.

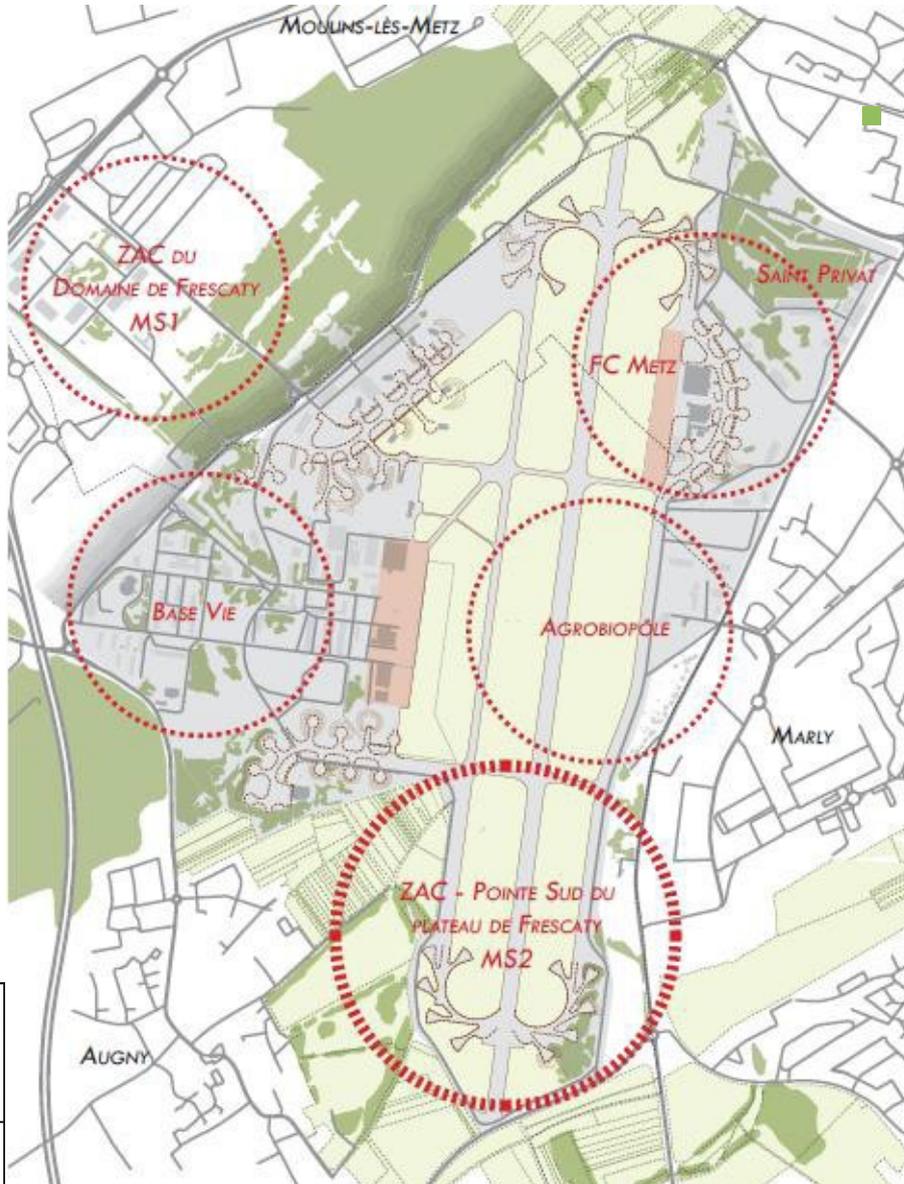
- **Plus de difficultés pour des projets complexes**

Exemple 1 : Plateau de Frescaty agglo METZ 57

Exemple 2 : Parc de loisir St Menehould 51 ;



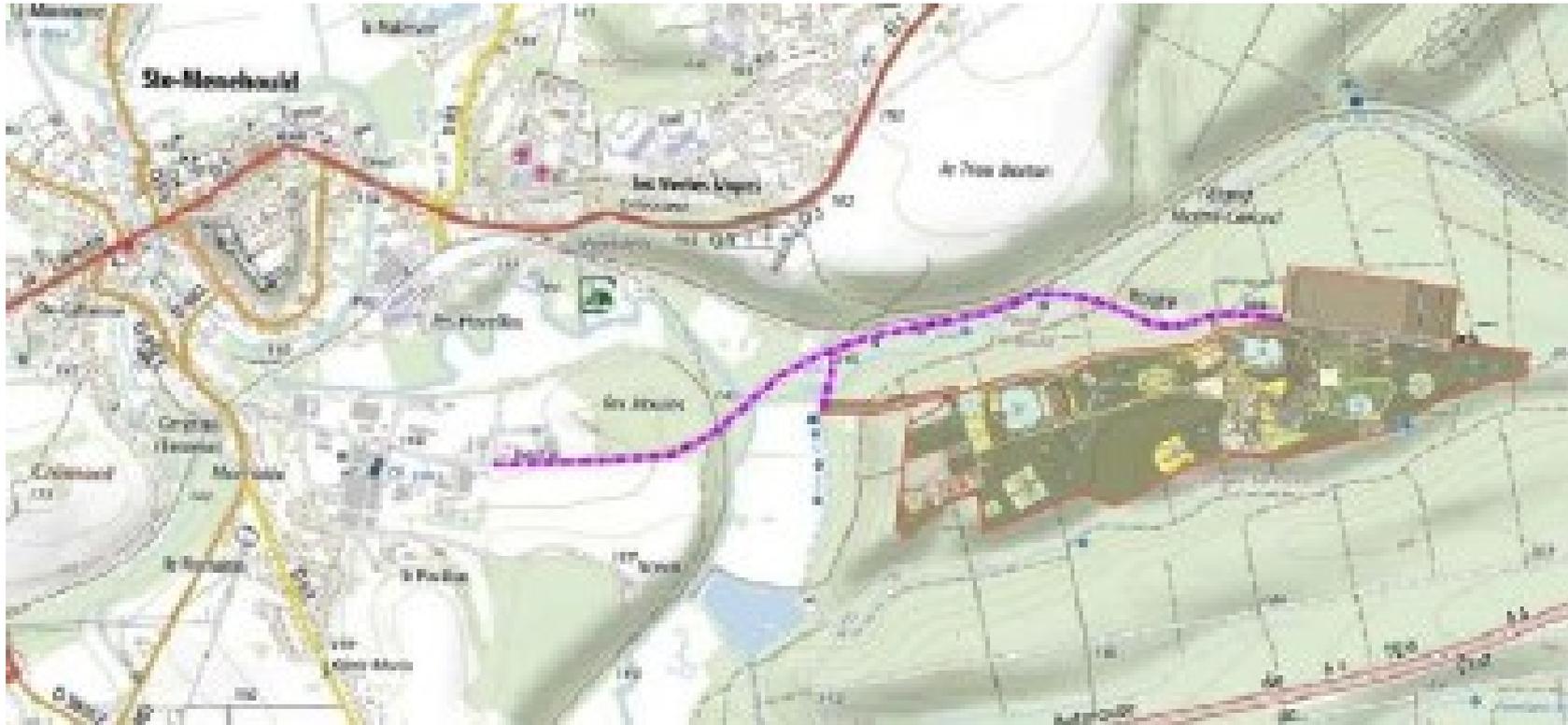
Ex1 : Plateau Frescaty agglo METZ 57



*Une approche qui reste segmentée :
Plusieurs ZAC, un AgroBiopôle, centre d'entraînement FC Metz, Logistique ARGAN :*

*Organisation d'une visite : trop tard pour infléchir l'articulation des projets entre eux
mais a permis de mieux comprendre les effets cumulés.*

Ex2 : Parc de loisir St Menehould 51



*Un parc de loisir avec ses défrichements
mais aussi des voies d'accès*

Plusieurs MO différents

Opération / Projet / Programme : Plus que du vocabulaire

REX DREAL : Séquençage

Soumissions souvent insuffisamment anticipées : Identifier les autorisations successives et l'ordre souhaitable

MECPLU et autres autorisations : Plus qu'une simple formalité ; conditionne l'implantation ; Disposer d'éléments de l'EI projet (solutions de substitutions)

Autorisations urba (PC ou PA) et autres autorisations (AE type IOTA ou ICPE, Défrichements...)

Exemple : Parc de loisir St Menehould 51 : Des échanges pour améliorer la séquence des saisines ;

- Une demande synchrone pour défrichement et AE mais sur la base de **2 EI initiales** séparées (9/7/18)
- MECPLU avec une EES différente mais pouvant tenir compte de l'EI projet (10/07/18). Pas d'approche commune mais parallèle ;
- PA global et AE pour les voiries d'accès (28/12/18) à partir d'**une EI unique réactualisée** ;

REX DREAL : ZAC et PC

- **De la Création à la Réalisation des ZAC** : Les éléments globaux acceptés à la création mais à préciser dans la phase réalisation.
- **Gestion délicate des PC projets au sein des ZAC** :
 - Il est admis que les projets peuvent être considérés en eux-mêmes ;
 - Mais ils doivent tenir compte des avis ZAC préalables (reco) et des mesures ERC de la ZAC + effets cumulés

Exemple : ZAC Pointe sud Frescaty 51

- Avis création ZAC (6 juin 18) : justification du lieu au sein du plateau insuffisante ;
- Avis de réalisation ZAC (10/10/18) : du mieux (solutions de substitution) mais aussi des points non améliorés ;
- PC ARGAN (08/08/18) Un PC sans attendre la réalisation de la ZAC ; Cohérence avec avis ZAC à améliorer ;

REX DREAL : Enjeux pris en comptes

- **Biodiversité** : Toujours présents ; articulation avec les dérogations espèces protégées à mieux faire valoir ;

Exemple : Un lotissement avec présence d'une sp protégée « gagée des prés » : *une réunion pour convenir du bien fondée de la décision de soumission et de l'intérêt d'une EI. Bonne prise en compte suite à EI par des mesures de compensations.*

- **Impacts autres : Moins de constances :**

- GES : Qualité des EI très variable. En 2018 les premiers exemples de bilans complets GES intégrant construction et vie du lotissement.
- Effet qualité de l'eau à contextualiser (sensibilité nappe)
- Enjeux « urbains » de type qualité de l'air, bruit.... Des attentes fortes dès le stade saisine cas par cas. Travail abouti en lien avec l'ARS.

Des éléments d'appréciations dans les communiqués de presse MRAe et durant les journées d'informations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST